

République Française  
Département de la Loire

Ville de Craintilleux



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt cinq, le 24 juillet, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, de la Commune de CRAINTILLEUX (Loire) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Georges THOMAS, Maire  
Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 juillet 2025

**Nombre de Conseillers :**

En exercice :	14
Présents :	9
Procurations :	5
Votants :	14

**Présents :**

**Délibération n° 32**

**Présents** : Georges THOMAS, Lucie IMBERT, Baptiste BON, Madeleine CHATEAU, Hubert REBOURG, Pierre FOREST, Philippe GREGOIRE, Catherine BERTHERAT, Arnaud VASSAL, Anne-Laure SEUX, Odile MASSON

**Absents excusés** : Christiane ROCEDIX, Frédéric CHAUX, Stéphanie LUAIRE, Madeleine CHATEAU

**Absents non excusés** : /

**OBJET :**

**Secrétaire de séance** : Odile MASSON

**Pouvoirs :**

**CONVENTION  
RESTAURATION SCOLAIRE**

**OGEC Saint Joseph  
Sainte Claire**

Mandants	Mandataires
Christiane ROCEDIX	Odile MASSON
Frédéric CHAUX	Philippe GREGOIRE
Stéphanie LUAIRE	Catherine BERTHERAT
Madeleine CHATEAU	Baptiste BON
Lucie IMBERT	Anne-Laure SEUX

LE MAIRE certifie sous sa responsabilité que le compte-rendu de cette délibération a été affiché ce jour et que la convocation des membres de l'Assemblée Municipale a été faite le 18 juillet 2025, laquelle était joint le dossier des affaires inscrites à l'ordre du jour de la présente réunion.

Publié sur le site internet le 31 juillet 2025.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, par courriel du 7 juillet dernier, le Lycée Ste Claire nous a informé de la modification du coût du repas passant à 4,23 € et 0,99 € pour les goûters.

*Oui l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,*

*A l'unanimité,*

- approuve la modification de tarif,
- reconduit la collaboration avec le Lycée OGEC Saint Joseph Sainte Claire pour la prestation de restauration.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an  
susdits

Les membres ont signé au registre  
Publié sur le site internet le  
Pour extrait conforme

**Le Secrétaire de Séance**

Odile MASSON

**Le Maire,**



Georges THOMAS

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Odile MASSON".